

N° 114. — Par arrêté du Gouverneur en date du 27 mars 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, la demoiselle Pahii a Tehoia a été dispensée de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Paiahururoa.

N° 115. — Par arrêté du Gouverneur en date du 27 mars 1899, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée au sieur Tutavaé a Tetumu, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Tuana a Pare.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 1^{er} mars 1899 —

N° 116. — Sont ratifiées les opérations électorales qui ont eu lieu dans le district de Teana-Fangatau (Tuamotu).

En conséquence, sont élus Conseillers du district :

Kamake Tominico a Huragi;
Tatoa Pierre a Tetoka;
Tahiri Reone a Teragi;
Taruia Nikorao a Tetohu;
Tahukatuatedo Tavi a Temiro.

— En date du 2 mars 1899 —

N° 117. — Sont nommés dans le Conseil du district de Teana-Fangatau (Tuamotu) :

Président : Kamake Tominico a Huragi.
Adjoint : Tatoa Pierre a Tetoka.

N° 118. — M. Tearai a Taroatuirani, pourvu du certificat de capacité spécial pour l'enseignement dans les écoles tahitiennes, est nommé aide-instituteur de 3^e classe à Mahu (Tubuai).

— En date du 3 mars 1899 —

N° 119. — M. Buchin, Henry, écrivain de 1^{re} classe de la Direction de l'Intérieur, est nommé commis de 2^e classe du Secrétariat.